

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 DECEMBRE 2020 à 18 H 00

Etaients présents : Mmes Armelle BERNARD, Brigitte CASUCCI, Stéphanie DAVEAU, Véronique HOFFMANN, Isabelle HUGO-SIMON, Catherine LEPRUN, Céline LUX, MM. Christian BERTAUX, Pascal DURANG, Daniel GERARDIN, Dominique GRANDIEU, Eric MASSON, Didier PERROLLAZ et Lionel RISSE.

Etait absent : M. Loïc BLOUET donne pouvoir à Mme Brigitte CASUCCI

Secrétaire : Mme Valérie DROUANT

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Décisions du Maire
- Modification des statuts du Bassin de Pompey (ajout parcs de stationnement)
- Pacte de gouvernance du Bassin de Pompey et désignation des représentants aux Commissions Thématiques
- Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Rapport d'activité 2019 de la SPL du Bassin de Pompey
- Rapport d'activité 2019 du SEA du Bassin de Pompey
- Finances - Décision Modificative n° 2
- Vidéo protection – demande de subvention Préfecture de M. et M.
- Forêt – Coupes affouages – désignation 3 bénéficiaires solvables – Prix stère
- Questions diverses

Ajout de délibération

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante si elle accepte d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :
9 – Forêt – Programme d'actions ONF pour l'année 2021
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet ajout.

Approbation du dernier compte-rendu

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 21 septembre 2020 : Pas de remarque.

Décisions du Maire

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

N° 09/2020 – Renouvellement de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 120 € TTC.

N° 10/2020 – Devis pour la location d'un rouleau de compactage avec la Société LORRAMAT pour un montant de 281,26 € TTC (aménagement du parking du cimetière).

M. le Maire précise que cet aménagement a été fait pour faciliter le stationnement pour se rendre au cimetière et désengorger le lotissement du Pré Fourot. Entre 8 et 10 places seront créées dès que nous recevrons la peinture.

1 - Modification statutaire - Transfert de la compétence parcs de stationnement

Lors de sa séance du 26 septembre 2019, le Conseil Communautaire a approuvé une modification statutaire, afin de faire apparaître le libellé et dissocier les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives et, lorsqu'elles y sont soumises à la définition de l'intérêt communautaire dans le cadre d'une délibération spécifique.

L'État rétrocède aux intercommunalités le produit effectivement recouvré des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire. La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions (police et gendarmerie) dressées l'année précédente sur le territoire de chaque collectivité.

L'article R.2334-10 du code général des collectivités territoriales prévoit que la perception de ce produit, par les EPCI de plus de 10 000 habitants, est conditionnée par l'exercice cumulatif et en totalité des compétences en matière de voies communales, de transports en commun et de parcs de stationnement.

La compétence « création, aménagement et gestion des parcs et aires de stationnement » est exercée par le Bassin de Pompey, il s'agit de la réintroduire dans les statuts afin de poursuivre son exécution.

Enfin, la loi « Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019 supprime la notion de compétences optionnelles, il convient donc de remplacer cette appellation par « compétences supplémentaires » à l'article 2.2.

Par application des articles L.5211-6-1 et L.5211-17 du CGCT, chaque conseil municipal est invité à délibérer à la majorité qualifiée sur l'intégration de cette compétence à la Communauté de Communes.

M. le Maire précise que les réunions auront lieu à 18h (pas en après-midi, ni à 20h30).

Vu le rapport soumis à son examen, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de modification des statuts joint en annexe.

2 - Pacte de gouvernance du Bassin de Pompey et désignation des représentants aux Commissions Thématiques

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et leur établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

L'article L.5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'après chaque renouvellement général des Conseils Municipaux (fusion ou scission d'EPCI), le Président de la communauté de communes doit inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante un débat et une délibération afin de décider d'élaborer ou non d'un pacte de gouvernance.

La mise en place d'un pacte de gouvernance est facultative mais le débat sur son opportunité est obligatoire. Son élaboration doit permettre de faciliter le dialogue, la coordination, l'association ou encore la délégation de moyens dans le but de renforcer les liens entre l'EPCI, les Communes et les Maires.

Le Conseil Communautaire dispose ensuite de 9 mois à compter du renouvellement général des Conseils Municipaux pour adopter le pacte de gouvernance.

Lors de sa séance du 10 septembre 2020, le Conseil Communautaire a ainsi décidé d'élaborer un pacte de gouvernance préalablement à la définition de son règlement intérieur et au lancement du Projet de Territoire.

Il convient aujourd'hui de saisir les Conseils Municipaux des Communes membres pour avis sur ce projet de pacte, qui disposent d'un délai de deux mois pour se prononcer après transmission de celui-ci et de désigner les membres aux 5 Commissions Thématiques.

Vu le rapport soumis à son examen, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet de pacte de gouvernance

- désigne les membres ci-dessous aux 5 Commissions Thématiques :

Commissions Thématiques	Réunissant les délégations	NOMS Prénoms
Aménagement du Territoire	- Urbanisme–Habitat–Projets de ville	- Lionel RISSE
	- Mobilités et intermodalité	- Catherine LEPRUN et Isabelle HUGO-SIMON
	- Espace public–Aménagement durable	- Daniel GERARDIN et Pascal DURANG
Développement et Accessibilité des services à la population	- Equipements Sportifs-Santé-Nutrition	- Brigitte CASUCCI et Céline LUX
	- Communication-Citoyenneté- Petite Enfance-Culture	- Catherine LEPRUN
	- Territoire connecté et Usages Numériques	- Catherine LEPRUN et Brigitte CASUCCI
Politique Environnementale et Transitions	- Innovation Territoriale et Environnementale-Transitions et Mutations	- Christian BERTAUX
	- Assainissement – Réseaux – Process	- Christian BERTAUX, Daniel GERARDIN et Pascal DURANG
	- Cycle de l'eau	- Christian BERTAUX, Daniel GERARDIN et Pascal DURANG
Attractivité et Développement Territorial	- Economie – Commerce – Attractivité	- Didier PERROLLAZ
	- Economie solidaire-Politique de la Ville-Innovation Sociale	- Catherine LEPRUN, Brigitte CASUCCI, Véronique HOFFMANN et Céline LUX
	- Tourisme-Promotion des savoir-faire et produits locaux-Filières agro-alimentaires	- Christian BERTAUX et Eric MASSON
Finances et Prospectives		- Isabelle HUGO-SIMON

3 - Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'évaluation des transferts de charges relève de la responsabilité d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), créée entre l'EPCI et les Communes membres lors du passage en Taxe Professionnelle Unique (dispositions du paragraphe IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts).

Par délibération n° 1 du 07/02/2002, le Conseil Communautaire a décidé de retenir la représentation communale suivante :

- 2 représentants par commune de plus de 5 000 habitants,
- 1 représentant par commune de moins de 5 000 habitants.

Suite au renouvellement des Conseils Municipaux, il convient de procéder au sein de notre Conseil Municipal à la désignation d'un membre.

M. le Maire propose d'être le représentant à la CLECT du Bassin de Pompey.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Dominique GRANDIEU représentant à la CLECT du Bassin de Pompey.

4 - Rapport d'activité 2019 de la SPL du Bassin de Pompey

Conformément aux dispositions des articles L2313-1-1 et L1524-5 du Code Général des Collectivité Territoriales, M. le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le Rapport d'activités 2019 de la SPL du Bassin de Pompey qui a été diffusé au Conseil Municipal par messagerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du Rapport d'activités 2019 de la SPL du Bassin de Pompey.

5 - Rapport d'activité 2019 du SEA du Bassin de Pompey & de l'Obrion-Moselle

Conformément aux dispositions des articles L.5211-39 et D.2224-3 du Code Général des Collectivité Territoriales, M. le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le Rapport d'activité 2019 du SEA du Bassin de Pompey & de l'Obrion-Moselle qui a été diffusé au Conseil Municipal par messagerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du Rapport d'activité 2019 du SEA du Bassin de Pompey & de l'Obrion-Moselle.

6 - Finances - Décision Modificative n° 2

Mme Isabelle HUGO-SIMON informe le Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer quelques ajustements de crédits se décomposant comme suit :

Art.-Op.	Désignations	Montants	Art.-Op.	Désignations	Montants
21318/2003	Travaux 2020	-3 949,38	024	Vente actions SPL	3 502,62
21578/2005	Outillage Sce Tech.	5 000,00			
2188/1811	Vidéo protection	736,00			
2188/2004	Armoire froide SdF	1 554,00			
2188/2006	Range vélos city stade	162,00			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 502,62	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 502,62

M. le Maire explique les raisons de l'achat de l'armoire froide de la Salle des Fêtes.

Mme Brigitte CASUCCI demande si l'assurance a remboursé l'outillage du Service Technique. M. le Maire répond que l'enquête est toujours en cours.

Mme Isabelle HUGO-SIMON, suite à la réunion de la Commission Finances, informe les membres présents que le montant de la taxe additionnelle aux droits de mutations n'est connu qu'en décembre et que l'excédent de fonctionnement sera en hausse suite au versement du fonds départemental de Taxe Professionnelle qui s'élève à 10 717 €, soit 2 717 € de gain par rapport à la provision de 8 000 €.

M. le Maire précise que la compensation de l'Etat pour pertes de recettes fiscales et domaniales est revue à la baisse au niveau de la dotation globale. Une partie sera peut-être versée en décembre mais rien ne sera inscrit au BP 2021 sans certitude du montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les ajustements de crédits comme désignés ci-avant.

7 - Vidéo protection – demande de subvention Préfecture de M. et M.

M. le Maire rappelle aux membres présents que le projet d'extension de vidéo-protection sur la voie publique Rue du Stade et Promenade du Val des Faulx, qui s'élève à 8 747,07 € HT, soit 10 496,48 € TTC, peut être subventionné par la Préfecture de M. et M. au titre de l'appel à projets 2021 du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et propose aux membres présents de déposer un dossier.

M. le Maire dit que cette demande de subvention (entre 20 et 50 %) doit être faite avant le 29/01/2021, mais que la décision de lancer ce projet sera prise au moment du vote du BP 2021.

M. Daniel GERARDIN informe les membres présents qu'il s'agit d'équiper de caméras la Salle des Fêtes et la Maison Pour Tous.

M. le Maire précise que depuis 3 semaines une bande de vandales brûlent le mobilier urbain, crèvent les pneus des voitures sur le parking de l'école et ont agressés un administré. Lorsque le programme de vidéo protection a été lancé, il était prévu d'installer des caméras aux entrées du village puis d'étendre le système aux bâtiments communaux. Il y avait également en projet de fermer le parking en face du Proxi afin de le sécuriser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à :

- déposer auprès de la Préfecture de M. et M. un dossier de demande de subvention pour le projet d'extension de la vidéo-protection ;
- signer tous les documents s'y rapportant.

8 - Forêt – Coupes affouages – désignation 3 bénéficiaires solvables – Prix stère

M. Pascal DURANG informe les membres présents que l'ONF a transmis en Mairie la délivrance des coupes de l'exercice 2021 et que le Conseil Municipal doit se prononcer par délibération quant à la destination des coupes des parcelles 25, 35 et 36, qui serviront aux affouages et bois d'œuvre. Le volume précis n'est pas connu à ce jour (environ 700 m³ si nous nous référons au plan d'aménagement forestier).

M. Pascal DURANG propose également de :

- maintenir pour la 10^{ème} année le prix du stère à 10 €,
- désigner MM. GRANDIEU Bernard, MASSON Eric et SIMOTHE Jacques, bénéficiaires solvables (ex garants) qui sont les intermédiaires entre les affouagistes et l'ONF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide que les coupes des parcelles 25, 35 et 36 sont destinées aux affouages et au bois d'œuvre.
- maintient la taxe d'affouage à 10 €/stère,
- désigne 3 bénéficiaires solvables : MM. GRANDIEU Bernard, MASSON Eric et SIMOTHE Jacques, qui ont déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 243 1 du Code Forestier et de la Pêche Maritime.

9 – Forêt – Programme d'actions ONF pour l'année 2021

M. Pascal DURANG informe le Conseil Municipal que, comme convenu avec M. BEGIN, Agent ONF, les travaux sylvicoles relatifs à la maintenance mécanisée des cloisonnements d'exploitation des parcelles 25, 35 et 36 seront réalisés par l'ONF pour un montant estimé de 2 340,00 € HT.

A la demande de Mme Céline LUX, M. Pascal DURANG précise que les cloisonnements sont des allées (layons) régulièrement espacées qui facilitent la circulation des affouagistes.

M. le Maire rappelle que la production de bois est en baisse et M. Pascal DURANG précise que la qualité du bois restant est faible. M. Eric MASSON explique que la sécheresse a causé également des dégâts sur la qualité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte de confier les travaux désignés ci-dessus à l'ONF,
- autorise M. le Maire à signer le devis de l'ONF pour un montant de 2 330,32 € HT et tous les documents s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

Dominique GRANDIEU :

- Demande d'acquisition parcelle ZD 12 : M. le Maire informe les membres présents qu'il a reçu un courrier de M. Jean-René LAURAIN qui souhaite acquérir la parcelle forestière ZD12 d'une superficie de 3 598 m² située à la Rumont car cette parcelle jouxte la sienne sur deux côtés. Le Conseil Municipal ne souhaite pas vendre cette parcelle.

- Le Personnel : M. le Maire donne lecture d'un message des agents qui souhaitent remercier chaque membre du Conseil Municipal pour l'octroi de la prime COVID. "Ce geste nous a fait chaud au cœur, ce qui nous encourage à nous investir encore à l'avenir en cas de situation délicate. Un grand merci à tous."

M. le Maire remercie également les membres du Conseil Municipal qui se sont impliqués depuis le début de la crise sanitaire.

M. le Maire informe les membres présents que le pot du personnel prévu le 11/12/20 est annulé comme toutes les cérémonies des vœux sur le Bassin de Pompey.

- EHPAD : M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il rencontre jeudi prochain Mme MARION, Directrice Adjointe de l'EHPAD pour aborder quelques sujets (action sociale entre Commune et EHPAD, encours de la construction site Rochelle, problèmes de circulation, remise en état des chemins, ...).

M. le Maire est très satisfait des mesures prises au niveau de la crise sanitaire.

Mme Céline LUX demande si l'Association Faulx Oser existe toujours. M. le Maire répond par l'affirmative.

Mme Armelle BERNARD signale qu'il y a un projet de vente Rue de la Rochelle qui permettrait de résoudre une partie des problèmes de circulation. M. le Maire répond qu'il faut mener une réflexion à ce sujet (prix, préemptions communale ou intercommunale, ...)

Lionel RISSE :

- Fêtes de fin d'année : M. Lionel RISSE informe le Conseil Municipal de l'initiative du Père Noël qui a décidé de s'installer sur la Place Louis Marin le 24/12/20 de 16h à 21h. Le Comité des Fêtes s'associera à cette démarche.

M. le Maire précise que St-Nicolas est passé vendredi dernier à l'école et samedi soir dans les rues. La crèche a également été dévoilée samedi en fin d'après-midi. M. le Maire remercie les habitants très impliqués dans ces belles initiatives.

Catherine LEPRUN :

- Projet Campus du Bassin de Pompey : Mme Catherine LEPRUN a rapporté d'une réunion un dossier "Projet Campus" qui est à la disposition des Conseillers Municipaux. Suite à un échange avec des membres de l'Université de Nancy, M. le Maire décrit le projet qui pourrait se situer sur le secteur du Ban la Dame propriétés du Bassin de Pompey. Pour le moment rien n'est acté et il faudra 4/5 ans pour construire ce projet. Ce campus comprendrait une partie universitaire, une partie apprentissage, des salles de réunions, de restauration, une médiathèque, Ce projet pourrait intégrer dans son ossature des éléments qui rappellent les aciéries et permettrait au Bassin de Pompey de trouver une entité.

- Opérations bons d'achats du Bassin de Pompey : Mme Catherine LEPRUN rapporte qu'afin de soutenir ses commerçants, artisans et producteurs, le Bassin de Pompey propose une offre de bons d'achats bonifiés. Cette opération est réservée aux personnes qui résident ou travaillent sur le Bassin de Pompey et est accessible sur la plateforme www.bonsdachat-bassinpompey.fr. Il est possible de commander jusqu'à 6 chèques de 10 € et les bons d'achats bonifiés à 100% par le Bassin de Pompey, soit d'une valeur de 20€ chacun, sont envoyés par mail. Ces bons d'achats sont à utiliser dans les commerces adhérents à la démarche.

Pascal DURANG :

- Affouages : M. Pascal DURANG informe le Conseil Municipal que les inscriptions des affouages auront lieu en Mairie les samedis 16, 23 et 30 janvier 2021 pour une attribution fin février.

Brigitte CASUCCI :

- CCAS : Mme Brigitte CASUCCI résume la rencontre avec M. Pascal BARTOSIK, Maire de Frouard, qui a à cœur l'aspect social. De nouvelles actions sociales vont être mises en place comme par exemple le Contrat Local de Santé (CLS) qui n'existe pas sur le Bassin de Pompey et qui favorise l'accès aux soins des personnes.

La séance est levée à 19h20.